



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception 07/01/2015	Dossier complet le <b>29/01/2015</b>	N° d'enregistrement F09315P0004
---------------------------------	---	------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour entre la RD38 et la RN94  
Commune : Saint-Clement sur Durançon (95600)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: **CONSEIL GENERAL DES HAUTES ALPES**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: **Monsieur le Président du Conseil Général**

RCS / SIRET: **22050007100089** Forme juridique: \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
661	<p>Infrastructures routières : toutes routes d'une longueur &lt; 3km</p> <p>Le dimensionnement correspondant au projet concerne un linéaire de 204m pour le route principale et un linéaire de 37 m pour la route secondaire. L'aménagement concerne de la voirie existante</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 2.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Tout en limitant les emprises foncières, le projet consiste à : créer un carrefour en T avec voie de stockage central constituant une voie spéciale de tourne à gauche, à réduire la largeur des voies de la RN94, à aménager un arrêt d'autobus accessible aux personnes à mobilité réduite, à créer un trottoir et 4 places de stationnement longitudinalement à la RN94 (dans le sens Briançon->Gap) pour éviter des traversées de la RN94, à organiser l'accès au parking existant en séparant les espaces de circulation et de stationnement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'aménagement du carrefour permettra d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les usagers du carrefour, améliorer la lisibilité des espaces et la perception de l'entrée d'agglomération. Notamment, il sécurisera les mouvements de tourne à gauche dans le sens RN94->RD38 et les mouvements entre la route principale et les parkings et il améliorera la lisibilité des espaces, des stationnements ainsi que la perception de l'entrée d'agglomération,.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

L'aménagement du carrefour consiste à réaliser des travaux de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de structures de chaussée, de trottoir, et d'îlots végétalisés..

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement du carrefour nécessite une exploitation courante de la route tels que l'entretien et la surveillance.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à des procédures administratives d'autorisation.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
ROUTE PRINCIPALE:	largeur de voie revêtue = 2 * 3 20m
	largeur de stockage central = 3.20m
	linéaire = 204m
ROUTE SECONDAIRE:	largeur de voie revêtue = 2 * 2 14m
	linéaire = 37m
AIRE D'ARRET D'AUTOCAR:	longueur = 40.00m
	largeur = 3.00m
STATIONNEMENT POIDS LOURDS:	longueur = 150m
	largeur = 3.50m
TROTTOIR:	longueur = 150m
	largeur = 1.50m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD38  
du PR 0.00 au PR 0.00+0033  
RN94  
du PR 124+0047 au PR 125+0151

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 15°, 20° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. 44 38 57 37

Point d'arrivée : Long. 6 34 55 58 " Lat. 43 01 05 "

Communes traversées :

Saint Clément sur Durance (05600)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'étranger, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage des sols sur le lieu du projet est défini essentiellement par de la voirie existante, dont les emprises sont situées sur le domaine public; ainsi qu'une faible surface agricole (350m<sup>2</sup>) localisée sur le domaine privé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'adoption : POS initial approuvé le : 28 juin 1990  
 REVISION PLU  
 arrêtée par délibération du conseil municipal du : 6 mars 2006  
 approuvé par délibération du conseil municipal du : 24 avril 2007  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : Le PLU définit les zones du projet suivantes :  
 -zone agricole inondable A(i);  
 -zone dédiées aux activités touristiques inondable Ut(i);  
 -zone centre de village ancien inondable Ua(i);  
 -zone agricole constructible inondable Ac(i)

Pour les rubriques 53<sup>a</sup> à 57<sup>a</sup>, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://ils2/www.developpement-durable.gouv.fr/ilede-limousin>.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) se trouvent à proximité du secteur étudié; notamment : 05-100-150-Confluence du Guil et de la Durance (cours d'eau, ripisylves et iscles) C 05-100-154-Coteaux steppiques en rive droite de la Durance de Saint-Clément-sur-Durance à Châteauroux 05-100-155 La haute Durance, ses iscles et ses ripisylves de Saint-Clément-sur-Durance à Saint-André d'Embrun 05-109-153 Bois de Barbein et versant boisé en rive gauche de la Durance sous la crête du Martinat 05-109-157 Plateau et lac de Siguret et partie inférieure de la forêt de Saluces
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le cœur du parc national des Ecrins; mais il se situe dans l'aire optimale d'adhésion de ce parc.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	une zone spéciale de conservation (ZSC) dont le code est : FR 9301502 STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements génèrent environ 750m3 de déblai. Une partie de cette quantité sera réutilisée en remblai et l'excédent sera valorisé dans une décharge agréée. Compte tenu des faibles volumes, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure de chaussée nécessite l'apport de matériaux tels que de la GNT 0/20 ou 0/31,5, de la grave 0/80, du béton bitumineux. Les terrassements génèrent environ 115m3 de remblai et le matériau d'apport proviendra en priorité des travaux de déblai. Compte tenu des faibles volumes, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulières énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les emprises du projet sont essentiellement situées sur le domaine public et concernent un espace de voirie existant. Cependant une emprise agricole d'environ 350m<sup>2</sup> est envisagée sur la parcelle N°C1150. La négociation de ces emprises sera réalisée à l'amiable.</p> <p>Compte tenu de la faible surface agricole impactée, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement &amp; l'activité humaine.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon la cartographie des risques le projet se situe dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone de sismicité de niveau 4 "moyen"</li> <li>- une zone aléa inondation</li> </ul> <p>L'espace actuel de la voirie est déjà situé dans ces zones; le projet n'engendre pas de modifications des caractéristiques initiales.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre temporairement du bruit lié à la réalisation des travaux; mais il ne n'augmentera pas ultérieurement les nuisances sonores car la capacité du trafic reste identique..</p> <p>Il n'engendre donc pas d'impacts supplémentaires à l'environnement &amp; à la santé humaine.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations seront produites lors de l'exécution des travaux, notamment en phase de compactage de matériaux de structure de chaussée.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre temporairement des vibrations; mais il ne modifiera pas ultérieurement les caractéristiques existantes.</p> <p>Il n'engendre donc pas d'impacts supplémentaires à l'environnement &amp; à la santé humaine.</p>

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'éclairage public prévu pour ce projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du système d'assainissement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets issus du chantier seront valorisés dans une décharge agréée. Ils n'engendrent pas de pollution ni d'impact sur l'environnement.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le volet paysager, il n'y a pas de zone de défrichement identifiée sur le projet .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises sur le terrain agricole sont faibles(350m2) et concernent la parcelle C1150. Elles n'engendrent pas de modifications sur les activités humaines . Les emprises seront négociées à l'amiable.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du carrefour entre la RD38 et la RN94 a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers, la lisibilité du carrefour et l'entrée d'agglomération, sans engendrer une augmentation du trafic. Les voies de la RN94 seront réduites à 3,20m de manière à inciter à la réduction des vitesses. Il conserve au maximum la chaussée existante et à limite les emprises foncières (350m<sup>2</sup>).  
Il apporte aussi une réponse à la nouvelle réglementation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les aménagements d'arrêt d'autocar.  
Malgré sa situation dans une zone spéciale de conservation, les impacts sur l'environnement sont très faibles voire inexistantes.  
Au regard des objectifs et des caractéristiques du projet et des éléments des chapitres précédents, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non utilisée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;</b></p>		
5		<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les annexes complémentaires concernant les profils types :</li> <li>- aménagement d'arrêt d'autocar</li> <li>- voie principale (RN94) avec terre-plein central (peint)</li> <li>- voie secondaire RD36</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

GAP

le

26.01.2015

Signature

Empty lined area for text entry.

↓ **Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **GAP, le 29/12/14**

le **29/12/14**  
Pour le Président et par délégation  
**Le Directeur de la Coordination Territoriale  
et de la Gestion des Infrastructures**

Signature

  
**Alain RAMOND**

